

■ **Fondation MORA DE LENTIGNIÉ**, à Dompierre (FR), c/o Justice de Paix du 1er cercle de l'arrondissement de la Broye, CH-217-3532562-5. Nouvelle fondation régie par les articles 80 et ss du CCS. Acte constitutif et statuts du 21.01.2005. But: aider les jeunes bourgeois économiquement défavorisés des communes de La Brillaz, Corserey, Noréaz, Ponthaux, Léchelles, Montagny, Mannens-Grandsivaz, Russy, Dompierre, Domdidier et Gletterens, par l'octroi d'une bourse au terme d'une période de formation sanctionnée par l'obtention d'un certificat d'aptitudes professionnelles (CFC) ou d'un diplôme de fin d'apprentissage, afin d'approfondir leurs connaissances dans la profession apprise. Conseil de fondation: Cantin Albin, de Vallon et Estavayer-le-Lac, à Saint-Aubin (FR), président, Balzli Monique, de Vechigen, à Saint-Aubin (FR), membre du conseil, Cuany Roland, de Delley, à Portalban, secrétaire/caissier, tous trois avec signature collective à deux. Jacquiard Claude, d'Orsonnens, à Corserey, vice-président, sans signature, Corminboeuf Ariane, de Domdidier, à Domdidier, et Rossier Claude, de Lovens, à Lovens, tous deux membres du conseil, sans signature.

Journal no 308 du 21.01.2005  
(02673274 / CH-217.3.532.562-5)